



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 27 mai 2016

N° 661

 **Culture**

« Hadopi » profite au cinéma américain

Dans *Insee Analyses* n° 24 de mai 2016 ⁽¹⁾, Christophe Belégo (Insee-Crest) et Romain de Nijs (École polytechnique) rappellent que le piratage en ligne des biens culturels est « un phénomène de grande ampleur qui peut avoir des conséquences importantes sur la situation économique des industries culturelles ». Une étude de 2011 montre que cette année-là, en Europe, environ 30 % du trafic sur Internet était lié au piratage.

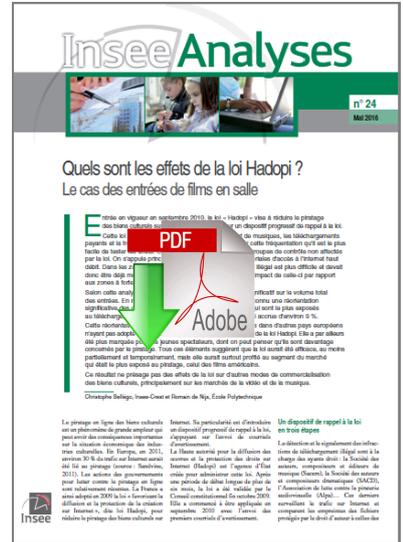
La France a réagi à ce phénomène en adoptant, en 2009, la loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet, dite loi Hadopi, entrée en vigueur en septembre 2010. Elle prévoit un dispositif progressif de rappel à la loi avec l'envoi d'avertissements : 1) courriel d'avertissement contenant un simple rappel à la loi (fin 2015, plus de 4 millions de courriels envoyés) ; si nouvelle infraction dans les six mois, courrier avec accusé de réception (400 000 courriers ainsi adressés à domicile) ; 3) si nouvelle infraction dans l'année qui suit, nouveau courrier avec accusé de réception informant le contrevenant que les faits peuvent être transmis à un juge, et annonçant le risque d'amende.

La loi Hadopi exerce-t-elle un effet dissuasif ? Si celui-ci fonctionne, suggèrent les auteurs, on doit aboutir à une hausse de la vente de biens culturels. Sur un plan méthodologique, c'est difficile à vérifier concernant le marché de la vidéo (DVD, Blu-ray...). Il en va tout autrement pour le marché des films en salle. Les deux auteurs ont considéré que l'ampleur du piratage en ligne de films est corrélée à la facilité de télécharger rapidement de gros volumes.

Ainsi, les zones géographiques avec un faible taux de pénétration du haut-débit ont pu fournir un « groupe de contrôle » permettant d'effectuer des comparaisons et de dégager des enseignements. Tout d'abord, la loi Hadopi ne s'est pas traduite par une hausse significative du niveau total de la fréquentation des salles (seulement un effet légèrement positif). Par contre, les auteurs observent que les résultats sont très différents pour les seuls films américains (accroissement de 9 % de la part de marché) et pour les autres films.

Les deux auteurs expliquent cet écart, d'une part par le fait que les films américains sortent souvent plus tôt aux États-Unis qu'en France ; d'autre part par le fait que les réseaux de copies illégales sont plus organisés et actifs dans le continent américain qu'en Europe. En France, avec la loi Hadopi, les consommateurs ont substitué leur consommation illégale de films américains en ligne par une consommation légale de films américains en salle. Dès lors, les entrées en salle de cinéma pour les films américains augmentent.

Cependant, globalement, l'effet reste également limité pour des contraintes de budget et de temps disponible, suggèrent les deux auteurs.



Chiffres... sans commentaires

Au 1^{er} avril 2016, selon les *Statistiques mensuelles des personnes écrouées et détenues en France* (ministère de la Justice, direction de l'Administration pénitentiaire), la maison d'arrêt de Laval dispose de 71 places... mais elle compte 107 personnes écrouées détenues, soit trois détenus pour deux places.

(1) – « Quels sont les effets de la loi Hadopi ? Le cas des entrées de films en salle ».

